

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à huis clos à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 20 avril 2020 à 20 h

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Al Gardner sont présents par téléphone et confirme leur présence verbalement.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2020

2020-04-111 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2020, avec la modification suivante :

Le point 20.6 est complété comme suit : Octroi du contrat TP 2020-12 concernant travaux de gazonnement pour le service de l'aqueduc de la Ville de Beaconsfield pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire unique et conforme, soit Déneigement et Paysagiste NJ, pour la somme de 31 273,20 \$, toutes taxes incluses

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire évoque la tragique fusillade en Nouvelle-Écosse au cours de laquelle au moins dix-neuf personnes innocentes ont perdu la vie. Il présente ses condoléances à toutes les familles touchées. Il a demandé que les drapeaux soient mis en berne.

Son Honneur le maire fait une déclaration concernant la COVID-19

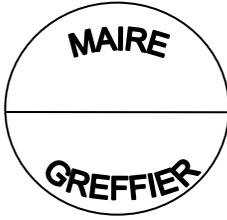
(version intégrale bilingue)

Bonsoir, Good evening,

Je ne peux que saluer le travail colossal de tous les intervenants du réseau de la Santé. Je les en remercie en mon nom, celui des membres du Conseil et de tous nos citoyens. En appui aux

appels répétés du premier ministre Legault, nous avons répondu présent et pris de nombreuses actions pour combattre la propagation du virus.

C'est avec fierté que je remercie et félicite tous les citoyens et citoyennes de Beaconsfield pour la rigueur, la discipline et la



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

solidarité communautaire dont nous faisons la démonstration tous les jours depuis le début de la pandémie du coronavirus COVID-19.

As of today, in Beaconsfield, we have only 15 confirmed cases of coronavirus, which represents a rate of 0,77 / 1,000 residents, the lowest one on the island. The situation appears to be stable. In order to stay informed, we invite residents to sign up for our Beaconsfield Updates email newsletter and to City updates via BCITI, as well as to consult the City's website and Facebook page for all our official communications.

Our concern has always been the safety of our citizens and our employees. Numerous sanitary actions have been put in place with regard to the hygiene of workplaces by implementing new cleaning and disinfection practices, as well as social distancing between citizens and employees and between employees themselves. We have made several physical adaptations to our premises. The City, thanks to the initiative of an employee, also handed over 120 N95 masks that it had in its possession to the West Island CIUSSS in the early days of the crisis. The Director General and I are in constant contact with all the key players in the management of this crisis; Ministry of Municipal Affairs and Housing, Minister Responsible for the Metropolis, the West Island CIUSSS, the Montreal Agglomeration, all mayors and DGs, not to mention the actions taken by several of our employees with municipal associations and community organizations.

Voici quelques-unes des actions que nous avons mises de l'avant :

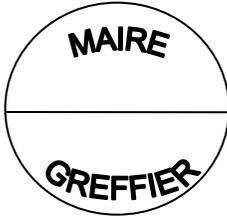
Communications aux citoyens

- *Communications quotidiennes aux citoyens via nos multiples canaux*
- *Création de la liste des 70+ : 650 personnes*
- *Appels hebdomadaires à plus de 725 personnes en incluant la liste des personnes vulnérables par 6 personnes*
- *Dépliant hebdomadaire informatif aux 70+ sans internet*
- *Citizen services*
- *Remote working set up for 50 employees in 1 week*
- *Limited presence at City Hall according to government rules*
- *Addition of online services: library, urban planning*
- *Staff available to respond to citizens' requests*
- *Essential and emergency services ensured*

Other

- *2m squad implemented*
- *Proactive permit issuance for landscaping contractors*
- *En cours*
- *Mise en œuvre pour l'envoi d'un nouveau compte de taxes*
- *Reprise progressive des services prioritaires : TP et urbanisme*
- *Planification de la reprise des activités du service culture et loisirs*

Lastly, I know that economic considerations are a growing concern. I can assure you that Council will take this into account with regard to the current and future decisions to ensure the sound and prudent management of public funds. In addition, in an effort to avoid an unfavorable economic situation, the administration has prepared a preliminary situation report in order to continuously monitor closely the loss of income and the expenses that may be suspended. With this in mind, I want to reassure you that the City is in a good overall financial situation; an accumulation of reasonable surplus will allow us to properly manage the anticipated economic impacts caused by the pandemic.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Demeurons prudents, respectons les règles du Gouvernement et de la santé publique.

La greffière annonce le début des questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 20 avril 2020.

Un résident demande si la situation actuelle concernant la COVID-19 a eu des répercussions financières sur le budget de la Ville. Il demande également si les travaux d'infrastructure ont été reportés et si l'annulation de certains événements compensera les dépenses supplémentaires encourues.

Son Honneur le maire indique que les opérations budgétaires de la Ville sont divisées en deux. Le budget de fonctionnement qui a un impact sur le fonctionnement de la Ville est en cours de révision. En ce qui concerne les revenus, il est impossible de déterminer le total du montant des droits de mutation immobilière à l'heure actuelle, puisque les ventes de maisons ont diminué au cours des dernières semaines. Cela dit, la Ville a adopté une approche plutôt conservatrice. Les dépenses devront être réduites et si, en effet, les activités organisées par la Ville sont annulées, il y aura une diminution des dépenses et des revenus. La Ville n'a pas encore finalisé son analyse budgétaire, cependant le maire ne prévoit aucun problème à atteindre l'équilibre budgétaire en 2020. Quant au budget des projets, si la Ville n'effectue pas de travaux d'entretien sur les infrastructures, il en résultera un déficit d'entretien de ses infrastructures, ce qui entraînera des coûts plus élevés. Effectuer des travaux jugés essentiels démontre un comportement responsable. Pour tous les autres projets, la Ville fera le point sur l'évolution de la situation et évaluera en fonction de l'aide gouvernementale offerte.

Un résident demande si Beaconsfield proposera un règlement pour les propriétaires de chats.

Son Honneur le maire indique que la Ville ne proposera pas un tel règlement pour le moment.

La période de questions se termine à 20 h 20.

10. PROCÈS-VERBAL
-
- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 mars 2020
-
- 2020-04-112 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 mars 2020 à 20 h.
20. AFFAIRES CONTRACTUELLES
-
- 20.1 Octroi du contrat TP 2020-05 concernant le traitement préventif des frênes contre l'agrile du frêne au plus bas soumissionnaire conforme, soit GreenLawn Ltd (Espaces verts), pour la somme de 270 766,13 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-04-113 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-05 concernant le traitement préventif des frênes contre l'agrile du frêne au plus bas soumissionnaire conforme, soit GreenLawn Ltd (Espaces verts), pour la somme de 270 766,13 \$, toutes taxes incluses, représentant la somme des parties A et B;
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense de 144 408,60 \$, toutes taxes incluses, au code budgétaire 02-725-50-447 pour la partie A;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense de 126 357,53 \$, toutes taxes incluses, au code budgétaire 02-611-00-447 pour la partie B. Cependant, le coût pour la Ville de la partie B sera nul puisque les propriétaires seront facturés au préalable pour les traitements des frênes privés; et

De ne pas facturer aux résidents les frais d'administration de 15 % prévus au règlement sur les tarifs pour les travaux recouvrables de tiers.

- 20.2 Octroi du contrat 551-20-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc – diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Foraction Inc., pour la somme de 1 269 900,00 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-04-114 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 551-20-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc – diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Foraction Inc., pour la somme de 1 269 900,00 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-413-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt BEAC-133.

- 20.3 Octroi du contrat 552-20-GC concernant la réfection des chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Meloche division de Sintra inc., pour la somme de 572 319,99 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-04-115 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 552-20-GC concernant la réfection des chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Meloche division de Sintra inc., pour la somme de 572 319,99 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par les revenus de taxation.

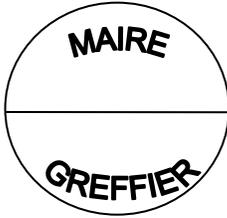
- 20.4 Octroi du contrat 553-20-GC concernant le nettoyage et l'inspection télévisée de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanivac inc., pour la somme de 84 854,63 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-04-116 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 553-20-GC concernant le nettoyage et l'inspection télévisée de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanivac inc., pour la somme de 84 854,63 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.

- 20.5 Octroi du contrat 554-20-GC concernant la réfection des trottoirs en béton de ciment au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages D'Amour inc., pour la somme de 79 453,47 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-04-117 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 554-20-GC concernant la réfection des trottoirs en béton de ciment au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages D'Amour inc., pour la somme de 79 453,47 \$, toutes taxes incluses; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par les revenus de taxation.

- 20.6 Octroi du contrat TP 2020-12 concernant des travaux de gazonnement pour le service de l'aqueduc de la Ville de Beaconsfield pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à déterminer pour la somme de à déterminer, toutes taxes incluses
-

- 2020-04-118 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-12 concernant travaux de gazonnement pour le service de l'aqueduc de la Ville de Beaconsfield pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire unique et conforme, soit Déneigement et Paysagiste NJ, pour la somme de 31 273,20 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-321-00-573.

30. **FINANCES ET TRÉSORERIE**
-

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 20 avril 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 12 mars 2020 au 22 mars 2020 et du 24 mars 2020 au 8 avril 2020, pour un déboursé total de 1 649 620,79 \$
-

- 2020-04-119 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 20 avril 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 175 821,07 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 12 mars 2020 au 22 mars 2020 et du 24 mars 2020 au 8 avril 2020, totalisant 644 071,49 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 829 728,23 \$; et

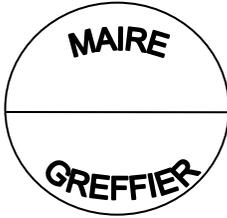
Que tous ces paiements, totalisant 1 649 620,79 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Résolution afin de prolonger les délais de validité d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation
-

- 2020-04-120 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 223-2020 le 24 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus COVID-19;

CONSIDÉRANT que ce décret suspend à compter du 25 mars 2020 toute activité effectuée en milieu de travail à l'exception des milieux de travail où sont offerts des services prioritaires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié une annonce le 13 avril 2020 indiquant qu'à partir du 20 avril 2020, seront autorisés les travaux permettant de compléter les livraisons d'unités résidentielles prévues au plus tard le 31 juillet 2020. Ceci comprend les travaux de construction et de rénovation, incluant ceux liés à l'arpentage et à l'inspection en bâtiments.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT que toutes les autres activités liées à la construction ne sont pas considérées comme étant des services prioritaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs permis de construction et certificats d'autorisation ont été émis par la Ville de Beaconsfield avant l'entrée en vigueur du décret;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.4a) du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule qu'un certificat d'autorisation est considéré nul et non avenue si les travaux n'ont pas débuté dans les trente (30) jours suivant la date de l'émission du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.4b) du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule que l'ensemble des travaux doit être entièrement achevé, conformément aux plans soumis et approuvés, dans les trois (3) mois suivant la date d'émission du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.7a) du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule qu'un permis de construction est considéré nul et non avenue si les travaux n'ont pas débuté dans les trois (3) mois suivant l'émission du permis de construction ou si les travaux ont été interrompus pendant une période de plus de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.7b) du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule que l'ensemble des travaux extérieurs doit être entièrement achevé, conformément aux plans soumis et approuvés, dans les douze (12) mois suivant la date d'émission du permis de construction. Un délai supplémentaire de six (6) mois peut être accordé, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que l'article 3.3.4 du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule que si la construction ou l'installation de l'enseigne visée par le certificat n'est pas achevée dans les six (6) mois suivant la date d'émission du certificat, ce dernier devient nul et non avenue;

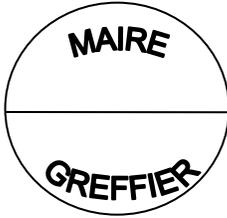
CONSIDÉRANT que l'article 3.4.2.3b) du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats stipule que le comité de démolition peut imposer une condition relative à l'obtention d'un permis de construction auquel cas le délai de démolition ne peut excéder trois (3) mois à partir de la date de l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT que l'article 21(2) du Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale stipule que le requérant doit présenter les plans de construction finaux et acquitter les frais du permis de construction dans les six (6) mois suivant l'adoption de la résolution, à défaut de quoi la demande de permis est réputée nulle et non avenue;

CONSIDÉRANT que l'article 22 du Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale stipule que le projet approuvé par le Conseil doit être débuté dans les douze (12) mois suivants la date de la résolution. Dans le cas contraire, le projet doit faire l'objet d'une nouvelle résolution du Conseil;

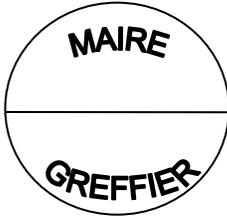
CONSIDÉRANT que le paragraphe e) de l'article 5.16.9 du Règlement de zonage 720 stipule tout frêne situé dans la zone de quarantaine doit être abattu ou traité au moyen d'un produit approuvé ou homologué par une agence du gouvernement du Canada et appliqué conformément aux directives du fabricant, et ce, à l'intérieur d'un délai de soixante (60) jours suivant l'émission de l'avis de quarantaine par la Ville;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de prolonger de trois (3) mois additionnels les délais imposés pour l'ensemble des conditions relatives à l'émission des permis de construction et certificats d'autorisation émis postérieurement au 13 décembre 2019 et ce jusqu'à ce que le gouvernement du Québec décrète la levée de l'état d'urgence sanitaire.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 30.3 Prolongation de la période de validité d'une licence pour chiens
-
- 2020-04-121 CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 223-2020 le 24 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus COVID-19;
- CONSIDÉRANT que ce décret suspend à compter du 25 mars 2020 toute activité effectuée en milieu de travail à l'exception des milieux de travail où sont offerts des services prioritaires;
- CONSIDÉRANT que le décret vise à limiter les déplacements et les contacts;
- CONSIDÉRANT que l'Hôtel de Ville n'est plus accessible au public sans rendez-vous depuis le 17 mars 2020;
- CONSIDÉRANT que l'article 3.8 du Règlement BEAC-099 sur le bien-être des animaux stipule qu'une licence émise en vertu du présent règlement est valide pour deux (2) ans, du 1^{er} juillet au 30 juin selon le montant prévu dans le règlement sur les tarifs de la Ville;
- Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de prolonger la validité d'une licence jusqu'au 31 août 2020.
40. **RÈGLEMENTATION**
-
- 40.1 Adoption du Règlement BEAC-132-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-132 sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2020 afin de modifier la date du deuxième versement des taxes foncières »
-
- 2020-04-122 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;
- Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-132-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-132 sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2020 afin de modifier la date du deuxième versement des taxes foncières ».
- 40.2 Report de la date d'application du Règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail »
-
- 2020-04-123 CONSIDÉRANT les événements engendrés par la pandémie de la COVID-19;
- CONSIDÉRANT que certaines bannières n'acceptent plus les sacs réutilisables dans leurs magasins;
- Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de repousser la date d'application du règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail » au 1^{er} juillet 2020.
45. **URBANISME**
-
- 45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 15, Claude
-
- 2020-04-124 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 15, Claude a été déposée;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 15, Claude;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 15, Claude.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 55, Beaconsfield

2020-04-125 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 55, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à éviter la présence de murs aveugles sur l'élévation latérale droite n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 55, Beaconsfield;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER la demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 55, Beaconsfield.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 55, Beaconsfield.

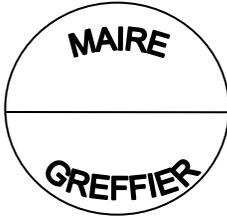
VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 55, BEACONSFIELD EST APPROUVÉE.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.3 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 101, Kirkwood

2020-04-126 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 101, Kirkwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 101, Kirkwood;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette recommandation, de nouveaux plans répondant aux préoccupations du Comité ont été déposés;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 101, Kirkwood.

45.4 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 314, Berkshire

2020-04-127 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 314, Berkshire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 314, Berkshire;

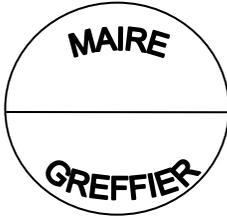
Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 314, Berkshire.

45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 300, Saint-Charles

2020-04-128 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 300, Saint-Charles a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 300, Saint-Charles;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 300, Saint-Charles.

45.6 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 80, Oakland

2020-04-129 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 80, Oakland a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 80, Oakland;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 80, Oakland.

45.7 Demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan

2020-04-130 CONSIDÉRANT QUE le 27 janvier 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-01-028 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 134, Rowan;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

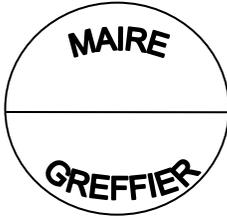
CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan;

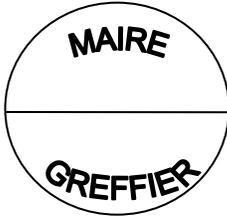
Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan.

45.8 Acceptation d'une somme de 23 410 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 425 304 (15, Claude) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-04-131 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER** le versement d'une somme de 23 410 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 425 304 (15, Claude) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 234 100 \$ du lot 2 425 304, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.
- 45.9 Acceptation d'une somme de 36 200 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 424 907 (55, Beaconsfield) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
-
- 2020-04-132 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER** le versement d'une somme de 36 200 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 424 907 (55, Beaconsfield) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 362 000 \$ du lot 2 424 907, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.
51. **NOMINATION D'ÉLUS**
-
- 51.1 Désignation du maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020
-
- 2020-04-133 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner la conseillère Karen Messier à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020.
53. **COMITÉS**
-
- 53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} avril 2020
-
- 2020-04-134 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} avril 2020.
60. **GÉNÉRAL**
-
- 60.1 Autorisation d'adhérer au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglçage pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2020-2021 à 2023-2024 inclusivement
-
- 2020-04-135 **ATTENDU** que la Ville de Beaconsfield désire adhérer au regroupement d'achats coordonné par la Ville de Montréal pour l'approvisionnement de sel de déglçage pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2020-2021 à 2023-2024 inclusivement, dans les quantités nécessaires pour ses activités;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU que la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public annuel (pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2020-2021 à 2023-2024) pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la Ville de Montréal pour préparer en son nom les documents d'appels d'offres pour l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour le sel de déglacage nécessaire aux activités de la Ville de Beaconsfield pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2020-2021 à 2023-2024 inclusivement;

D'autoriser le trésorier de la Ville de Beaconsfield à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Beaconsfield fera parvenir à la Ville de Montréal, selon la date d'échéance prévue pour chaque saison hivernale, une fiche technique contenant la quantité estimée de sel de déglacage requis;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beaconsfield devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

60.2 Autorisation à la Ferme coopérative Tourne-Sol d'utiliser le stationnement du parc Christmas pour la distribution de légumes

2020-04-136 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'utilisation du stationnement du parc Christmas pour la distribution hebdomadaire de légumes de la Ferme coopérative Tourne-Sol, les mardis de 14 h 30 à 19 h 30, du 26 mai au 28 octobre 2020, aux conditions suivantes :

QUE le requérant fournisse une preuve d'assurance en faveur de la Ville de Beaconsfield;

QUE le requérant s'engage à exploiter son entreprise en suivant les directives et respectant les contraintes émises par le Gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19;

QUE le requérant fournisse un plan de gestion démontant les actions mises sur pied pour assurer la distanciation sociale requise pour le secteur commercial;

QUE le plan de gestion de la Ferme coopérative Tourne-sol indique que les modifications nécessaires y seront apportées pour se conformer à toutes mesures évolutives mises sur place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du COVID-19.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 mars

M. le maire indique qu'il n'a rien à signaler.

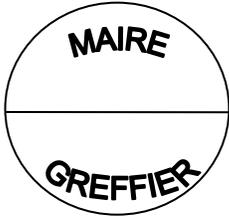
80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport chronologique des actions prises durant la pandémie de COVID-19;

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour mars 2020.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 20 h 39.

MAIRE

GREFFIÈRE